

11

R A P P O R T

OBJET : SUBVENTION A L'OPERATION METZ VELOCATION DE L'ASSOCIATION MOB D'EMPLOI

La ville de Metz est inscrite activement dans une démarche de Développement Durable. Dans ce cadre, une politique ambitieuse favorisant l'usage du vélo est actuellement mise en œuvre. La location de vélo revêt une importance stratégique et indispensable à cette politique qui repose sur trois piliers :

1. création d'infrastructures : réseau et stationnement,
2. offre de services : location et gardiennage,
3. culture du vélo : promotion et pédagogie.

Depuis 2000, l'association Mob d'emploi a pour vocation de favoriser la mobilité, notamment au travers de son opération Metz vélocation qui a pour objectif d'offrir un service de location et de gardiennage des vélos sur le territoire messin.

Cette association assure un service de qualité apprécié des messins et des touristes de passage. Cependant, le nombre de location diminue progressivement, pour les raisons suivantes :

1. la visibilité. Ce service n'est pas assez visible et donc pas assez connu ;
2. les tarifs sont dissuasifs ;
3. les moyens. La subvention n'a pas évolué depuis le lancement de l'opération.

Afin de préfigurer un service 2010 restructuré, un travail de fond a été mené avec l'association en 2009 pour recadrer l'offre de location dans la nouvelle stratégie d'écomobilité et améliorer :

1. la visibilité. L'association a été nettement plus présente dans la ville et ses événements (semaine de la mobilité, nuit blanche, challenge piétons, journée mondiale contre le sida) ;

2. les tarifs de location. Dès la semaine de la mobilité, toute la grille tarifaire a été reconstruite. Les tarifs annuels ont par exemple été divisés par 5 : 80€ tarif plein et 50€ tarif réduit.

En conséquence, et afin de poursuivre cette dynamique d'évolution, il est proposé de porter cette subvention à 36 500 euros au titre de l'écomobilité en 2009. Par ailleurs, l'association bénéficie de 8 000 Euros au titre de l'emploi et insertion, soit un montant total de 44 500 Euros.

Afin de pérenniser et professionnaliser le service de location existants, de l'aider à concrétiser ses projets pour promouvoir l'usage du vélo, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention de 36 500 Euros budgétée au titre de l'année 2009 ;
- donner son accord sur la signature des conventions d'objectifs et de moyens jointe en annexe.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : SUBVENTION A L'OPERATION METZ VELOCATION DE L'ASSOCIATION MOB D'EMPLOI

Le Conseil Municipal,
Les commissions adéquates entendues,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

CONSIDERANT l'intérêt des actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années,

DÉCIDE le versement d'une subvention pour un montant total de 36 500 Euros à l'association Mob d'Emploi au titre de l'année 2009,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association bénéficiaire, ainsi que tout document afférent à cette opération.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS